

Flash cultures – N°35

Observations du lundi 28 octobre 2019

Le retour d'un temps clément ce week-end a permis d'avancer timidement les derniers semis de céréales dans les parcelles les plus ressuyées. Mais cela a favorisé l'activité des insectes : le vol des charançons s'est généralisé sur l'ensemble de la plaine du Jura et les pucerons sont présents dans beaucoup de parcelles de céréales.

COLZA D'HIVER

* **Stade** : selon date de semis 6 à plus de 10 feuilles.

* **Ravageurs** :

Le piégeage du charançon du bourgeon terminal s'est très fortement intensifié avec le temps ensoleillé de ce week-end. Voir tableau ci-dessous.

Cependant les situations sont hétérogènes au sein de la plaine du Jura. Sur quelques parcelles, essentiellement des situations sur le Sud Jura, les captures sont faibles ou nulles (St-Lothain, Le Tartre, Ruffey Sur Seille, Orbagna, St-Aubin). Pour les situations où les captures sont élevées (Authume, Montbarrey...), on peut supposer que le pic du vol a eu lieu.

Commune	Date de semis	Organisme	Captures de CHBT			
			7/10	14/10	21/10	28/10
Parcelles BSV			7/10	14/10	21/10	28/10
Saint-Aubin	05/08	CA 39	0	0	0	1
Sermange	07/08	CA 39	0	0	0	30
Annoire	22/08	CA 39	0	0	0	15
Le Tartre	23/08	CA 39	0	0	0	0
Chilly Le Vignoble	23/08	Interval		0	0	32
Saint-Lothain	24/08	CA 39	0	0	0	1
Orbagna	26/08	CA 39	0	0	1	7
Les Hays	27/08	CA 39	0	1	0	36
Montbarrey	30/08	CA 39	0	3	2	70
Desnes	01/09	Terre Comtoise	0	0	0	20
Authume	04/09	CA 39	0	1	3	166
Total			0	5	6	378
Parcelles complémentaires			7/10	14/10	21/10	28/10
Annoire		CA 39		2	0	44
Petit-Noir		CA 39		-	3	-
Nance		CA 39		0	2	22
Ruffey sur Seille		CA 39		0	3	0
Auxange		CA 39		0	0	5
Total				2	8	71

Dans les situations à risque (cf. grille de décision ci-dessous) et si ce n'est pas déjà fait, il faut intervenir si possible dans le courant de la semaine pour protéger sa ou ses parcelles contre le CHBT.

La décision finale d'intervenir ou non contre le CHBT dans le département du Jura doit se faire en fonction du poids frais actuel du colza. Pour cela, utiliser la grille de décision que propose la Chambre d'agriculture du Jura en fonction du type de sol. Elle a fait ses preuves depuis au moins 3 campagnes.

Comment faire : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m².

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
Limons blancs Finage - Bresse	Si poids frais du colza < à 300 g/m ² ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m ² ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
Tous les autres types de sol	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m ² ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m ² ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0,3 et 0,5 kg/m² ou entre 15 et 20 grammes par pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

A RISQUE* : traitement insecticide conseillé
SANS RISQUE** : traitement insecticide déconseillé



Poids frais en grammes selon pied

Concernant le type d'insecticide, on peut encore traiter dans le Jura avec une « pyréthrianoïde » puisque l'on ne constate toujours pas de forte résistance au vu des analyses 2019. Exemple : Ducat 0,3 l/ha, Fury 10 EW 0,1 l/ha, Karaté Zeon, Lambdastar, Karakas 0,075 l/ha, Decis Expert 0,05 l/ha, Fastac 0,15 l/ha, Mageos MD 0,05 kg/ha, Cythrine Max 0,05l/ha... On peut aussi préférer traiter avec du DASKOR 440/Patton M à la dose de 0,625 l/ha, adapté en cas de résistance aux pyréthrianoïdes. Mais ce produit ne pourra plus être utilisé au printemps, ce qui peut être gênant pour les situations à risque méligèthe. Concernant le Boravi WG, autorisé aussi, il est peut-être préférable de le réserver pour l'utiliser plus tard si nécessaire contre les larves de grosses altises.

CEREALES D'AUTOMNE

Information de SYNGENTA concernant la réglementation sur le désherbage avec des produits à base de *prosulfocarbe*. Voir ci-dessous.

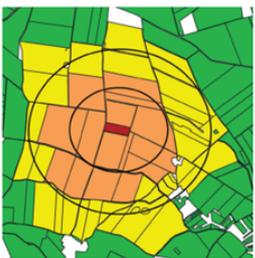


DESHERBER AVEC DES PRODUITS A BASE DE PROSULFOCARBE

Réglementation pour préserver l'accès au marché de l'ensemble des filières (respect des LMR)

1 - Obligation d'utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive :
buses homologuées réduction de ZNT.

2 - Pour les applications d'automne, respecter les conditions suivantes :
Parcelles traitées à moins de 500 mètres de cultures non cibles :
Appliquer les produits après la récolte.
Parcelles traitées entre 500 mètres et un kilomètre des cultures non cibles :
Appliquer après la récolte de ces cultures.
 Ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.



Légende :

- Culture non cible
- Parcelle à moins de 500 m d'une culture non cible
- Parcelle comprise entre 500 m et 1 km d'une culture non cible
- Parcelle à plus de 1 km d'une culture non cible

CULTURES NON CIBLES :

Cultures fruitières : pommes, poires.

Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.

Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym.

Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale.

POUR VOUS AIDER



Une appli pour choisir les buses homologuées ZNT qui vous conviennent.

Disponible sur  



Un service cartographique pour aider au respect des conditions d'emploi vis-à-vis des cultures non cibles.

Disponible sur : www.syngenta.fr/quali-cible
Code d'accès : **syngenta**



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros.
 RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
 Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/lecofipho>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

* **Limaces** : à surveiller. Voir BSV.

BLE TENDRE D'HIVER

* **Stade**: 3 feuilles à début tallage pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre. 1 à 2 feuilles pour les parcelles semées pour la mi-octobre.

* **Pucerons**: on peut noter la présence de pucerons sur l'ensemble des parcelles (semis de la mi-octobre) observées ce lundi (une dizaine de parcelles). Le pourcentage de pieds porteurs est compris entre 3 % et 30 % selon les situations. Environ la moitié des parcelles dépasse le seuil de traitement (> 10 %) et nécessite donc un traitement dès que les conditions le permettront. Surveillez vos parcelles.

Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

* **Cicadelles** : malgré le temps propice au vol des cicadelles du week-end dernier, les pièges englués révèlent des captures nulles ou très faibles (0 à 8 selon les situations). Voir BSV.

* **Désherbage** :

Exemples de programmes de désherbage en pré-semis ou post-levée de la céréale (source : guide Cultures des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comte).

Stade du blé	Pré-levée	1 à 2 feuilles	3 feuilles à plein tallage
Faible infestation vulpin	Trooper 2.5		
		Fosburi/Antilope 0.6	Othello1.2+ Adj Ou Kalenkoa 0.8l + adj Ou Levto WG 300 à 400gr/ha
Forte infestation vulpin	Trinity* 2l + Defi 3l Ou Trooper 2.5l (+Matmut 0.2)		
		Fosburi 0.5l Ou Fosburi 0.5 + Prowl 400 1.5l Ou Fosburi 0.5+chlortoluron* 1500gr Ou Fosburi 0.5+ Daiko 2.25l	
	Celtic 2l	Fosburi 0.5l	
	Trooper 1.8l + Defi 2.5l +Mamut 0.18l		

* uniquement sur variété tolérante Chlortoluron.

Stade du blé	Pré-levée	1 à 2 feuilles	3 feuilles à plein tallage
Faible infestation Ray-grass	Carmina Max* 2.5 ou Constel* 4l		
		Carmina Max* 2.5 ou Constel* 4l	
Forte infestation Ray-grass	Trooper 2.5 l		
	Carmina Max* 2.5 ou Constel* 4l		
		Carmina Max * 2.5 ou Constel* 4l	
		Fosburi 0.5l	
	Chlortoluron* 1800 gr	Defi 2l	
		Chlortoluron* 1800 gr + Fosburi 0.4l	
	Defi 3 + Mamut 0.2l		
		Defi 3 + Mamut 0.2l	
	Defi 3 + Carat 0.6		
	Defi 3 + Carat 0.6		
	Trinity* 2l + Defi 3l		
		Daiko 2.25 + Fosburi 0.4l	
Tout Automne Cas de résistance avérée aux ALS	Defi 2l + Codix 2l	Fosburi 0.5l	
	Trooper 1.8l + Defi 2.5l +Mamut 0.18l		
	Trinity* 2l	Defi 2l + Carat 0.4l	

* uniquement sur variété tolérante Chlortoluron.

ORGE D'HIVER

* **Stade**: 3 feuilles à début tallage pour les parcelles semées fin septembre tout début octobre. 1 à 2 feuilles pour les parcelles semées pour la mi-octobre.

* **Pucerons** : comme pour le blé, la présence de pucerons est notée sur l'ensemble des parcelles observées ce lundi (6 parcelles). Pour les parcelles semées mi-octobre, le pourcentage de pieds porteurs varie de 4 à 15 % avec une majorité de parcelles en dessous du seuil de 10 %.

En ce qui concerne les parcelles semées fin septembre, le pourcentage de pieds porteurs est toujours supérieur au seuil. La majorité des parcelles a déjà été traitée à 1 une feuille. A noter que l'on observe le plus souvent une recolonisation dans ces parcelles déjà traitées. A titre d'exemple, sur la parcelle de TEKTOO semée à Vincent le 30 septembre, on observe 15 % sur la partie déjà traitée et 80 % dans le témoin non traité. Soyez vigilant et observez vos parcelles lorsque les conditions météo sont favorables.

Si vous avez semé une variété tolérante à la JNO, telle que Coccinel, KWS Jaguar, Amistar, Hexagon, Hirondella, KWS Borelly, Margaux, Rafaela, Paradies, Domino, une protection n'est pas nécessaire sauf en cas de forte pression de pucerons virulifères. Attention elles restent sensibles comme toutes les variétés au virus des pieds chétifs transmis par les cicadelles.

Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

* **Désherbage :**

Exemples de programmes de désherbage en pré-semis ou post-levée de la céréale (Source : guide Cultures des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comte).

Stade de l'orge d'hiver	Pré-levée	1 à 2 feuilles
Faible infestation vulpins	Trooper 2.5 Ou Trooper 2.5 + Mamut 0.2l Ou Trinity* 2l + Defi 3l	
		Fosburi/Antilope 0.5 à 0.1
Forte infestation vulpins		Fosburi 0.5 + Prowl 400 1.5l Ou Fosburi 0.5 + chlortoluron* 1500gr
	Chlortoluron* 1800gr + Prowl 400 1.5l	Fosburi 0.5l à 0.6l

Stade de l'orge d'hiver	Pré-levée	1 à 2 feuilles
Faible infestation Ray-grass		Chlortoluron* 1800gr ou Constel *4l
	Trooper 2.5	
		Fosburi/Antilope 0.5l à 0.6l
	Defi 3 + Mamut 0.15	
Forte infestation Ray-grass		Defi 3 + Mamut 0.18
	Constel* 4l	
		Constel* 4l
	Trooper 2.5	Chlortoluron* 1800gr + Carat 0.6
		Fosburi 0.5
	Chlortoluron* 1800gr	Defi 2l
		Chlortoluron*1500gr + Fosburi 0.5
	Defi 3 + Carat 0.6	
Trinity* 2 + Defi 3		
Defi 2l + Codix 2l		Fosburi 0.5

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Réunion technique céréales-oléagineux organisée par la Chambre d'agriculture du Jura le Jeudi 5 décembre 2019 à Champdivers en partenariat avec Terres Inovia et Arvalis.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.